



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



07341 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.235/12  
5 janvier 1977

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

---

ASSISTANCE TECHNIQUE  
EN MATIERE D'ETUDES DE PREINVESTISSEMENT

Rapport d'une réunion d'experts

Vienne

4-17 décembre 1976

Id.77-620

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>		<u>Page</u>
	INTRODUCTION	3
	RECOMMANDATIONS	3
I.	ORGANISATION DE LA REUNION	5
II.	RESUME DE LA DISCUSSION	6
	- Terminologie	6
	- Examen des méthodes et pratiques actuelles	6
	- Accroître la réserve de projets réalisables	9
	- Le rôle de l'ONUDI	12
	ANNEXES	
I.	Liste des documents	14
II.	Organigramme de l'ONUDI	

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

## INTRODUCTION

La réunion d'experts sur l'assistance technique en matière d'études de préinvestissement, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), s'est déroulée à Vienne du 14 au 17 décembre 1976. Elle avait pour principal objectif d'étudier l'établissement des études de préinvestissement dans les pays en développement et la suite à donner à ces études. Des experts et des observateurs représentant des institutions financières régionales ou internationales, des bureaux d'ingénieurs-conseils et des organismes de recherche ont participé à la réunion.

## RECOMMANDATIONS

Les participants à la réunion d'experts ont recommandé, en vue d'une action concertée aux niveaux national, régional et global, dans le cadre des objectifs et des principes de la Déclaration de Lima :

1. De prendre des mesures efficaces pour éliminer les obstacles définis par la réunion (voir page ) à la constitution d'une réserve d'études de projets réalisables, et pour favoriser l'adoption des méthodes et procédures éprouvées qui ont été examinées par la réunion, conformément aux besoins particuliers et aux systèmes économiques en place.
2. D'adopter une approche intégrée et interdisciplinaire plus efficace en matière d'études de préinvestissement, afin que la mise au point et l'administration des projets tiennent pleinement compte des priorités des plans et de la répartition des ressources, qu'un soutien maximum soit mobilisé pendant tout le processus de préinvestissement et que les ressources disponibles soient utilisées efficacement.
3. De promouvoir des systèmes et des mécanismes garantissant une action ininterrompue depuis la conception des projets jusqu'à leur réalisation, c'est-à-dire de renforcer les liens entre les études de préinvestissement et les investissements.
4. D'intensifier l'assistance de l'ONUUDI aux efforts nationaux et régionaux visant à renforcer les compétences, les dispositifs auxiliaires et les mécanismes institutionnels nécessaires aux études de préinvestissement.

5. De créer un service consultatif composé d'une équipe interdisciplinaire de niveau élevé chargée d'accélérer l'établissement et la réalisation des études de préinvestissement, de fournir, à bref délai, une assistance aux organisations nationales et régionales pour des problèmes spécifiques, et de prendre l'initiative d'identifier et de formuler des projets industriels précis conformément à l'objectif de Lima.

6. De créer un fonds de préinvestissement, si possible sous forme d'un fonds de roulement, par la mobilisation de l'assistance financière provenant des pays donateurs, des institutions financières et des milieux d'affaires.

7. D'établir un programme pour la création du service consultatif recommandé, en vue de définir :

- a) son mandat;
- b) le lieu d'implantation le plus approprié (Siège de l'ONUDI (voir annexe II), organisations régionales ou banques de développement);
- c) ses liens avec la Division des opérations industrielles de l'ONUDI et, notamment, la Section des études de réalisation;
- d) son réseau de contacts opérationnels au niveau des pays et des régions, compte tenu des activités menées en ce domaine par d'autres organismes des Nations Unies et par les organisations régionales et internationales;
- e) les modalités de son financement, en particulier pendant la période intérimaire.

8. Pour faciliter une large diffusion des problèmes et des mesures envisagées ainsi que les suites à y donner, l'ONUDI devrait préparer une publication au sujet des études de préinvestissement, sur la base des documents examinés et des conclusions formulées par la réunion d'experts.

## I. ORGANISATION DE LA REUNION

M. G.P. Veliky, Directeur de la Division des opérations industrielles de l'ONUDI, a ouvert la réunion en prononçant au nom du Directeur exécutif de l'Organisation une allocution dans laquelle il a évoqué les objectifs de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, notamment celui visant à porter la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale à 25 % au moins d'ici l'an 2000.

Les participants à la réunion ont élu leur bureau ainsi composé : Président, M. Mohamed Zain Majid, Directeur général de l'Autorité fédérale pour le développement industriel (Malaisie); Vice-Président, M. José Palomino-Roedel, du Département de la programmation du Conseil de l'accord de Carthagène (Pérou); Rapporteur, M. George F. Mbowe, Président-Directeur général de la Banque tanzanienne d'investissement (République-Unie de Tanzanie).

Les participants ont décidé d'examiner les questions suivantes :

- a) Méthodes appliquées et pratiques suivies actuellement par les pays en développement pour organiser et exécuter les études de faisabilité;
- b) Moyens de constituer et de conserver une réserve stable de projets industriels bancables;
- c) Possibilité de créer à l'ONUDI un service d'analyse des études de faisabilité.

Il a été convenu que la discussion comporterait au titre des rubriques pertinentes un examen des questions ci-après :

- Aspects institutionnels;
- Teneur des études de préinvestissement;
- Liens entre les études de préinvestissement et les investissements.

A l'issue de la discussion, les participants ont examiné et adopté les recommandations de la réunion.

La clôture de la réunion a été prononcée par le Vice-Président, M. Palomino-Roedel, qui a invité l'ONUDI à tenir les participants au courant de toute action qu'elle engagerait pour donner suite aux recommandations.

## II. RESUME DE LA DISCUSSION

### Terminologie

Les participants à la réunion ont jugé important de commencer par régler les questions de terminologie afin de dégager les moyens d'accord nécessaires à leurs échanges de vues et à leurs recommandations finales. Les étapes ci-après de la préparation des projets ont été définies : a) études générales de possibilité du projet comprenant les études de possibilités d'investissement et l'identification du projet; b) études de préaisabilité; c) études complètes de faisabilité; d) planification technique détaillée et calendriers d'exécution. Les participants sont convenus que l'expression "études de préinvestissement" s'appliquerait aux étapes a), b) et c) ci-dessus.

### Examen des méthodes et pratiques actuelles

Les participants ont examiné l'expérience acquise en matière d'études de préinvestissement et d'activités consécutives du point de vue des organismes gouvernementaux, des investisseurs privés et des prêteurs institutionnels.

Les principales causes d'inquiétude des diverses parties aux opérations d'investissement différaient selon l'importance du marché, le système économique, les critères d'investissement, le climat des investissements et les caractéristiques de chaque projet.

On a signalé, parmi les principaux problèmes qui provoquent, entre autres, l'accumulation des études de préinvestissement inutilisées :

- a) Le manque d'empressement de la part des investisseurs éventuels, surtout dans les industries de base;
- b) L'absence de systèmes cohérents pour la réalisation des projets et les activités consécutives aux investissements;
- c) Les répétitions inutiles d'études qui, quelle qu'en soit la cause, entraînaient le gaspillage des rares ressources disponibles;

- d) Les retards dus aux formalités administratives, qui ralentissaient l'exécution des projets industriels;
- e) L'incompréhension, dans les pays intéressés et à l'extérieur de ces pays, du cadre institutionnel existant et du processus de prise de décisions en matière d'investissement;
- f) Le manque de promoteurs énergiques pour les projets identifiés;
- g) Les divergences théoriques sur la nature des études de projets et sur les critères de bancabilité;
- h) Les retards dans les décisions concernant les investissements dus aux différences d'opinions techniques entre consultants;
- i) La multiplicité des responsables, des institutions et des procédures et le manque de coordination à cet égard;
- j) L'insuffisance de l'information sur les programmes, les projets, les systèmes et la législation correspondante;
- k) La nécessité de recommencer des études de faisabilité pour fournir aux investisseurs potentiels l'information et les données complètes qu'ils demandent à tous les stades du projet.

Parmi les causes des problèmes mentionnés ci-dessus ont été cités, notamment :

- a) Le manque de moyens locaux (compétences et institutions) pour la mise au point des projets et les mesures d'investissement consécutives;
- b) L'incapacité de faire participer très tôt l'investisseur potentiel à la mise au point du projet;
- c) L'insuffisance des études, due au fait que les consultants ne reçoivent pas d'instructions adéquates;
- d) Les exigences des investisseurs potentiels qui veulent avoir des renseignements aussi complets et détaillés que possible sur les projets qu'il est envisagé de promouvoir;

- e) Le fait que les promoteurs locaux des projets ne connaissent pas exactement les exigences précises des investisseurs potentiels, ce qui est dû à l'insuffisance générale des directives concernant l'élaboration des projets;
- f) La faiblesse des mécanismes locaux de promotion des investissements chargés de "vendre" les projets industriels identifiés;
- g) Le fait que les marchés nationaux sont trop petits pour justifier la création d'importantes industries bénéficiant d'économies d'échelle et que le niveau des revenus est trop bas pour permettre l'établissement d'industries productrices de biens de grande consommation;
- h) Le fait que les investisseurs potentiels n'accordent pas suffisamment d'attention aux vastes perspectives qu'offrirait pour les projets industriels le développement de marchés régionaux et internationaux;
- i) L'incapacité d'identifier les besoins particuliers de divers systèmes économiques et, partant, d'élaborer des stratégies d'investissement adaptées à chaque système;
- j) La méconnaissance, par les investisseurs potentiels, des codes d'investissement et des dispositions existant en matière d'expropriation;
- k) Le fait que certains gouvernements n'ont pas de politiques bien définies en matière d'investissements;
- l) L'absence de services de consultation pour l'industrie aux niveaux national et régional;
- m) L'absence de critères clairement définis en ce qui concerne les objectifs et les stratégies de développement économique et industriel.

Les participants ont consacré une attention particulière au rôle promotionnel des études de préinvestissement. On a émis l'opinion que les études de pré faisabilité constituaient le principal moyen d'éveiller l'intérêt des investisseurs potentiels. Par ailleurs, il a été reconnu que les études complètes de faisabilité étaient nécessaires non seulement pour obtenir un appui local pour les projets mais aussi

pour fournir aux investisseurs potentiels les informations dont ils ont besoin. On s'est accordé à reconnaître que les études complètes de faisabilité jouaient un rôle important dans le processus de prise de décision concernant les investissements dans des projets régionaux ou multinationaux.

Il était indispensable d'identifier un investisseur potentiel dès le stade de l'étude de pré-faisabilité. Une fois atteint le stade des études de faisabilité complètes, il conviendrait que les paramètres financiers du projet soient clairement définis et que, sous réserve d'ajustements mineurs, le projet soit prêt à être mis en œuvre.

Il a également été constaté que s'il fallait souvent consacrer plusieurs études de préinvestissement à un même projet, c'était à cause de la prévention des investisseurs potentiels et de leurs exigences en matière d'information. Par ailleurs, on a fait remarquer qu'il ne serait pas difficile de trouver des investisseurs pour des projets bien conçus.

On a estimé que des méthodes similaires pouvaient être appliquées pour établir les études de faisabilité destinées au secteur privé (intérieur et étranger) et celles destinées au secteur public. Il n'a donc pas lieu de prévoir des mécanismes et des manuels différents pour chaque catégorie d'investisseurs.

#### Accroître la réserve de projets réalisables

Les participants ont examiné différentes méthodes qui permettraient d'intensifier la mise au point de projets industriels réalisables. Il faudrait redoubler d'efforts, non seulement pour accélérer l'exécution des projets industriels déjà retenus, mais aussi pour atteindre les objectifs définis dans la Déclaration de Lima. Il conviendrait de simplifier les méthodes, modalités et systèmes existants, de mettre sur pied des mécanismes appropriés et d'assurer la formation du personnel local requis. Les mesures concrètes à prendre devraient répondre aux besoins précis des pays et des régions et tenir compte des différences en ce qui concerne les stades d'industrialisation, les systèmes économiques, l'état du développement de l'infrastructure économique et sociale et la dimension des marchés.

Bien que l'on puisse à juste titre contester que les prescriptions d'ordre général répondent aux besoins concrets des pays, il n'en restait pas moins que les pays en développement pouvaient tirer parti de l'expérience acquise par d'autres pays en développement ou développés. Les participants ont donc souligné l'importance des méthodes et des mesures suivantes pour l'accélération du processus d'investissement :

- a) Définir un cadre de politique économique et industrielle pour la mise au point et l'exécution des projets industriels, en précisant notamment le rôle respectif des investisseurs privés (nationaux et étrangers) et de l'Etat;
- b) Etablir des documents d'information et assurer une large diffusion aux renseignements concernant la législation industrielle, les codes d'investissement et d'autres éléments intéressant le climat des investissements;
- c) Stimuler la coopération régionale pour élargir les marchés;
- d) Mettre en place une infrastructure économique et sociale pour accroître la rentabilité des investissements productifs;
- e) Améliorer les procédures administratives pour réduire les dépenses, le temps et les efforts qu'exige la réalisation des projets;
- f) Etablir un système efficace de mise au point de projets pour faciliter l'adoption, en temps voulu, de décisions positives ou négatives aux différents stades de la préparation des projets;
- g) Créer des mécanismes nationaux de promotion des investissements qui participeront activement au lancement des projets, notamment au moyen des techniques de marketing, ou renforcer à cet effet les mécanismes existants;
- h) Développer les moyens locaux de consultation industrielle en créant des services de consultation au niveau national, en collaborant avec des consultants étrangers, en créant des services d'études de faisabilité au sein des banques de développement, en assurant la formation en cours d'emploi, en constituant des équipes d'homologues locaux au cours des études de projets et en organisant des programmes de perfectionnement à l'intention du personnel existant;

- i) Elaborer des méthodes efficaces pour le choix, la mise au courant, l'encadrement et la direction des consultants;
- j) Mettre sur pied des services de consultation régionaux chargés d'identifier et de promouvoir les projets multinationaux et établir des liens de coopération avec les services de consultation nationaux;
- k) Fournir des renseignements et des services consultatifs sur les diverses techniques existantes, pour encourager l'esprit d'entreprise dans le pays et renforcer les services chargés des négociations en matière d'octroi de licences et de transfert de technologie;
- l) Rechercher activement des projets de réinvestissement pour la modernisation, la diversification et l'expansion d'industries existantes.

Pour ce qui est des démarches spécifiques liées aux études de préinvestissement, les participants ont appelé l'attention sur les mesures suivantes :

- a) Identifier dans les meilleurs délais les investisseurs potentiels, si possible dès le stade de l'étude de pré faisabilité, et assurer la participation des futurs cadres de direction aux stades ultérieurs;
- b) Choisir et employer des consultants accrédités par des établissements financiers;
- c) Etablir des études de faisabilité qui répondent aux exigences des institutions financières;
- d) Uniformiser le contenu des études de faisabilité, qui doivent satisfaire à certaines conditions minimales et correspondre aux priorités définies dans le plan;
- e) Fournir des concours financiers bilatéraux et multilatéraux pour l'établissement d'études de pré faisabilité;
- f) Octroyer des prêts pour l'exécution d'études de faisabilité;
- g) Faire en sorte que les bénéficiaires finals d'une étude de faisabilité participent financièrement à la préparation du projet et/ou que l'investisseur potentiel retenu assume l'entière responsabilité de l'établissement de l'étude.

### Le rôle de l'ONUDI

Les participants ont entendu des exposés sur les activités de l'ONUDI en matière d'études de faisabilité, de planification industrielle et de création d'usines. Ils ont examiné les domaines dans lesquels l'ONUDI pourrait fournir une assistance complémentaire, compte tenu des dispositions de la Déclaration de Lima, et souligné la nécessité d'adopter une méthode intégrée pour les activités de conception, d'élaboration et d'exécution des projets industriels. L'action de l'ONUDI devrait porter en priorité sur les points suivants :

- a) Identifier les marchés internationaux pour les produits industriels que des pays en développement auraient intérêt à exporter;
- b) Aider les institutions nationales et régionales à établir des études de préinvestissement plus efficaces;
- c) Améliorer la qualification du personnel local en matière de gestion et de promotion du projet;
- d) Elaborer des méthodes pour l'identification des investisseurs et servir de centre de contact dans la recherche d'investisseurs potentiels pour des projets industriels retenus;
- e) Améliorer les possibilités locales de négociations concernant le transfert de technologie;
- f) Fournir des informations et des services consultatifs en matière de sources et de choix des techniques;
- g) Etablir et diffuser des manuels normalisés sur les études de faisabilité.

Compte tenu a) du grand nombre d'études de préinvestissement non suivies de réalisations et b) de l'ampleur du programme d'industrialisation prévu dans la Déclaration de Lima, il faudrait intensifier les activités opérationnelles menées actuellement par l'ONUDI dans le domaine des études de préinvestissement, notamment en ce qui concerne l'identification et l'élaboration de projets, à la demande des pays en développement. L'ONUDI devrait également participer à la création de mécanismes

nationaux et régionaux pour la mise au point de projets, en particulier de services consultatifs pour l'industrie. Les participants ont souligné combien il importait que l'ONUDI fournisse à bref délai des services de spécialistes hautement qualifiés qui aideraient les pays en développement à constituer une réserve permanente de projets industriels réalisables. A cet effet, il conviendrait de constituer au Siège de l'ONUDI et/ou dans les organisations régionales appropriées, une équipe d'experts qui aideraient les institutions existantes à établir des projets industriels et à promouvoir et renforcer les potentiels nationaux en ce domaine. Un tel service contribuerait à relancer les projets en suspens et à résoudre des problèmes précis en collaboration avec les bénéficiaires et les investisseurs.

Les participants se sont accordés à reconnaître que, pour être efficace, ce service devrait avoir à sa disposition, particulièrement au début, un fonds de préinvestissement.

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote</u>	<u>Titre et auteur</u>
ID/WG.235/1	Issues in the organization and follow-up of feasibility studies. Note du Secrétariat de l'ONUDI.
ID/WG.235/2	Programme des travaux.
ID/WG.235/3	A study on the feasibility of institutionalizing a UNIDO technical service in pre-investment, par C. Wagner.
ID/WG.235/3 SUMMARY	Etude sur la possibilité de créer à l'ONUDI un service technique permanent des études de préinvestissement. Résumé préparé par le Secrétariat de l'ONUDI.
ID/WG.235/3 Add.1	Draft proposal for the setting-up of a UNIDO pre-investment advisory service, par Christoph Wagner.
ID/WG.235/4	Review of current methods and practices used by Egypt for conduction industrial feasibility studies, par K. Maksoud.
ID/WG.235/5	Methods for generating and maintaining constant flow of bankable industrial projects with specific reference to Tanzania; par G.F. Mbowe.
ID/WG.235/6	Flow, acceptability and promotion of industrial pre-investment studies in India; par S.R. Mohnot.
ID/WG.235/7	List of documents.
ID/WG.235/8	La promoción de proyectos industriales, par J. Palomino Roedel.

Cote

Titre et auteur

ID/WG.235/9

Review of current methods and practices for  
conducting feasibility studies - the Malaysian  
experience,  
par Zain Majid.

ID/WG.235/10

Methods for generating and maintaining a constant  
flow of bankable investment projects - the Irish  
experience,  
par F. Flanagan.

ID/WG.235/11

Quelques considérations relatives aux études  
de factibilité économique industrielles en Afrique,  
présentées par la Commission économique pour  
l'Afrique.

ID/WG.235/12

Assistance technique en matière d'études de  
préinvestissement.

-----

**ATTRIBUTIONS DU SECRETARIAT DE L'ONU**

- Aide les pays en développement à promouvoir et à accélérer leur industrialisation, plus particulièrement en ce qui concerne le développement, l'expansion, la modernisation et le fonctionnement de leurs industries, y compris les industries fondées sur des activités extractives.
- Étudie les besoins et les possibilités de développement industriel des pays en développement, et prend notamment des mesures en vue d'assurer l'application effective des méthodes modernes de production, de programmation et de planification industrielles, la création et le renforcement d'organismes industriels, la mise au point, l'adaptation et le transfert des techniques et la formation de personnel technique et autre.
- Offre au développement et aux pays industrialisés un cadre en même temps qu'un instrument pour leurs prises de contacts et pour les consultations et les négociations qu'ils mènent en vue de l'industrialisation des pays en développement.
- Aide les pays en développement à obtenir des capitaux de l'étranger pour le financement de projets industriels.
- En coopération avec d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, fournit des services consultatifs pour l'exploitation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi que des matières premières, des sous-produits et des nouveaux produits industriels.
- Coopère avec les commissions régionales aux fins de la planification du développement industriel et de l'organisation de consultations régionales, en tenant compte plus particulièrement des besoins des pays les moins avancés.
- Élabore des concepts et entreprend des études et des programmes de recherche à but pratique afin de faciliter le développement industriel et en favorise la coordination.
- Suit de près toutes les activités des organismes des Nations Unies concernant le développement industriel et en favorise la coordination.

**Annexe II**

**Organigramme de l'ONU**

**DIRECTEUR EXECUTIF**

**CABINET DU DIRECTEUR EXECUTIF**

**1. Division de la coordination des politiques**

- Cabinet du Directeur
- Section de l'élaboration et de l'exécution des programmes
- Section de la coordination des programmes interinstitutions
- Section des négociations
- Section de la supervision des rapports sur les activités hors siège
- Section de la coopération avec les organisations non gouvernementales et les organismes commerciaux et industriels
- Section des pays les moins avancés
- Bureau de liaison de New York

Assure la coordination des politiques suivies en matière de planification et de mise en œuvre des programmes et des activités de l'ONU, assure la liaison avec le PNUD et évalue les résultats de ces divers programmes et activités. Favorise la coopération et la coordination des activités de l'ONU avec celles des autres organes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, et fournit un appui technique à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux conférences internationales qui traitent de questions d'industrie. Favorise les consultations et les négociations entre les gouvernements et les organismes industriels, et agit en tant que médiateur de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industrielle. Supervise les rapports sur les activités hors siège et se tient en contact avec les services de l'ONU pour permettre à l'Organisation de résoudre utilement les problèmes soulevés dans ces rapports. Coopère et se tient en contact avec les organisations non gouvernementales et les organismes commerciaux et industriels en vue de mobiliser leurs ressources aux fins de l'industrialisation des pays en développement. Contrôle et coordonne les activités des divers services de l'ONU concernant les pays les moins avancés. Réunit les réunions tenues au Siège et sur leurs travaux, accomplit les tâches spéciales qui lui sont confiées par le Directeur exécutif. Élabore des programmes spéciaux et aide les comités et les équipes spéciales créés par le Directeur exécutif.

**Centre international d'études industrielles**

- Cabinet du Directeur
- Section des études globales et conceptuelles
- Section des études par régions et par pays
- Section des études sectorielles
- Section de la mise au point et du transfert des techniques
- Section de l'information industrielle

Élabore des concepts en matière d'industrialisation. Entreprend des recherches et des études sur les aspects du développement industriel aux niveaux mondial, régional et national ainsi que par secteurs. Entretient des contacts nombreux et coopère avec les commissions régionales et diverses institutions telles que les universités, les centres de recherches et les organismes internationaux, afin de mettre leurs ressources au service des programmes de recherche et d'étude. Organise des séminaires, des colloques et des réunions de groupes d'experts. Rédige l'Étude du développement industriel et des bulletins. Examine les rapports d'experts et incorpore des données d'expérience pratique dans les études. Favorise les recherches et les études en vue de la mise au point et du transfert des techniques. Diffuse des informations industrielles.

**Division des entreprises industrielles**

- Cabinet du Directeur
- Bureau du programme de coopération en matière d'investissements
- Section de la planification industrielle
- Section de l'infrastructure institutionnelle
- Section de la création et de la gestion d'usines
- Section de la formation
- Section des études de faisabilité
- Section des activités métallurgiques
- Section des industries chimiques
- Section de recrutement du personnel affecté aux projets
- Section des achats et des marchés

Met en œuvre les diverses activités opérationnelles de l'ONU. Gère de manière coordonnée les ressources destinées à aider les pays en développement dans le cadre d'activités de coopération technique. Favorise les investissements dans l'industrie par le rattachement du programme de coopération ONU à Banque mondiale et d'autres programmes, étudie la suite donnée aux décisions prises en matière d'investissement de manière à aider les pays en développement à obtenir les capitaux étrangers nécessaires au financement de leur projet industriel, particulièrement ceux qui ont été étudiés par l'ONU. Aide les pays en développement à élaborer et planifier leur politique industrielle. Aide en même temps à renforcer leur structure institutionnelle dans le domaine industriel grâce à des mesures portant notamment sur l'administration industrielle et l'information industrielle, contribue également à la mise en œuvre de projets industriels ainsi qu'à la gestion d'usines. Encourage la formation de personnel destiné à l'industrie et apporte son aide dans ce domaine. Exécute des études de réalisation. Encourage le développement des industries produisant pour le marché local et l'exportation, et plus particulièrement le développement des agro-industries et des industries métallurgiques, mécaniques, chimiques, pétrochimiques. Recrute le personnel affecté aux projets industriels et des services nécessaires à la mise en œuvre des projets de coopération technique.

**CABINET DU DIRECTEUR EXECUTIF**

**2. Division des services de conférences, de l'information et des relations extérieures**

- Cabinet du Directeur
- Secrétariat du Conseil du développement industriel
- Section des services de conférence
- Section des relations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales
- Section des services d'information

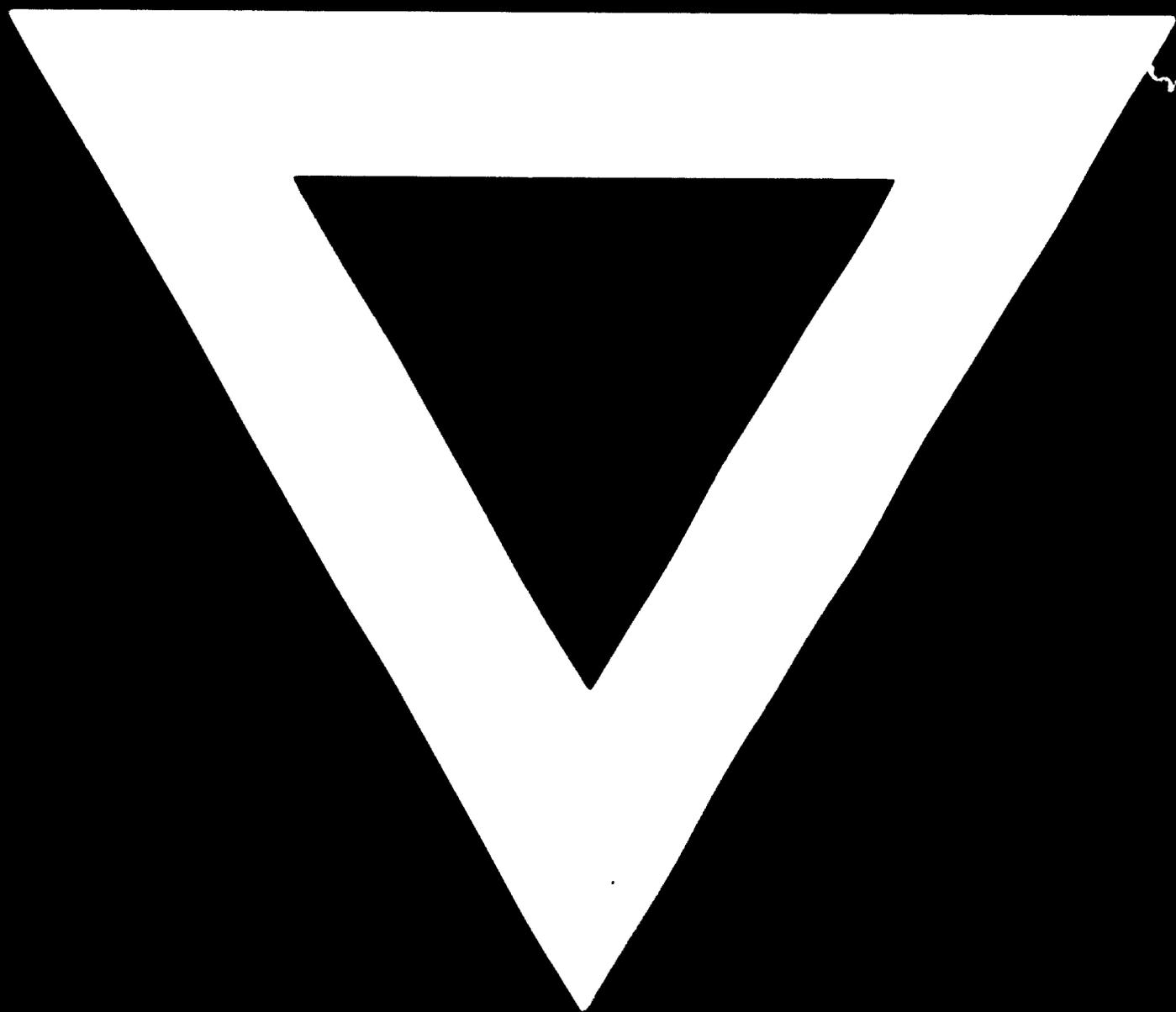
Constitue le secrétariat du Conseil du développement industriel et de ses organes subsidiaires. Fournit des services de conférence des services linguistiques et des services de traduction et de documentation pour les réunions de l'ONU, et met en œuvre le programme de publications de l'ONU. Entretient des relations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales. Assure un service d'information et coopère avec les divers moyens de communication pour faire connaître les programmes de l'ONU, sert de centre d'information pour toutes les activités et les programmes des Nations Unies.

**Division des services administratifs**

- Cabinet du Directeur
- Section des services financiers
- Section des services du personnel
- Section des services généraux

Fournit l'appui administratif et les services juridiques nécessaires à l'ONU. Appuie les efforts déployés pour améliorer l'administration effectuée des études en vue d'évaluer l'impact des pratiques administratives, fournit des services liés au traitement électronique des données. Établit les projets de budget, fournit les services nécessaires au contrôle des finances et assure d'autres services financiers. Recrute le personnel du secrétariat et administre tout le personnel. Assure la gestion et l'entretien des bâtiments et des bureaux.

**B-320**



**77.09.16**